



STAGE ORTHOPHONIE M2 (semestre 9 et 10) - STAGE CLINIQUE 4
structure de soins et/ou cabinet libéral
(188 ½ J ou 750 h)

Les étudiants en orthophonie de cinquième année réalisent des stages cliniques dans des structures de soins et/ou des cabinets libéraux. Ils sont encadrés par des orthophonistes qui ont reçu un agrément de maître de stage.

Les étudiants organisent leurs stages cliniques dans deux à quatre lieux de stage au maximum, en fonction des disponibilités des maîtres de stage et de leurs objectifs d'apprentissage.

Les stages cliniques des S9 et S10 sont répartis en deux périodes de 5 semaines et une période de 6 semaines.

- Première période, semaines 45 à 49 de 2026, du 2 novembre au 4 décembre 2026, 5 semaines consécutives
- Deuxième période, semaines 1 à 6 de 2027, du 4 janvier au 12 février 2027, 6 semaines consécutives
- Troisième période, semaines 19 à 23 de 2027, du 10 mai au 11 juin 2027, 5 semaines consécutives (hors fériés).

Des TD dédiés permettent aux étudiants de déterminer leurs objectifs de stage, d'auto-évaluer leur niveau de développement de compétences, de structurer leur raisonnement clinique et d'interroger leur posture.

Objectifs :

Objectif général : Acquisition de l'autonomie professionnelle.

Objectifs spécifiques : Les objectifs spécifiques du stage doivent être choisis par l'étudiant à l'aide de la grille annexe, en fonction de son parcours et de ses objectifs individuels d'apprentissage. Ils sont soumis avant le début du stage au maître de stage qui peut formuler des propositions complémentaires. Ils peuvent évoluer ou être complétés au cours du stage.

L'atteinte du niveau 3 pour la plupart des objectifs est attendu en fin d'année.

Recommandations pédagogiques d'encadrement :

Avant le début du stage, l'étudiant aura rencontré ou contacté par téléphone l'orthophoniste qui l'accueillera. A ce moment, les deux parties auront convenu de l'organisation, des modalités et des objectifs spécifiques du stage.

L'étudiant intègre un service ou un cabinet libéral où il devra tenir une place de soignant sous la supervision de son maître de stage. Il a accès aux dossiers et sera affecté à la prise en soin d'un ou plusieurs patients (en début de stage, jusqu'à 8 patients maximum par semaine pour un temps plein), sous supervision directe ou indirecte.

Le maître de stage offre à l'étudiant des opportunités d'apprentissage en le mettant dans des situations propices à l'atteinte de ses objectifs. Il organise des temps d'accompagnement à l'analyse de la pratique. Il aménage des temps de préparation dans l'emploi du temps de l'étudiant.

Evaluation :

L'évaluation est formative et normative. En plus de l'évaluation finale, une évaluation à mi-stage est fortement recommandée, si les conditions s'y prêtent. Les critères d'évaluation sont ceux référencés dans la grille des compétences fournie en annexe.

Le maître de stage renseigne le document d'évaluation. Le planning prévisionnel de stage est soumis par l'étudiant au référent de stage au début du stage sur la base des discussions qui auront eu lieu préalable entre les deux parties. Le référent de stage renseigne le volume horaire hebdomadaire et total réalisé par l'étudiant.

Des échanges entre le maître de stage et l'équipe pédagogique pourront avoir lieu.

Les absences :

L'assiduité est indispensable, les stages font partie intégrante du cursus.

Plus de trois absences non justifiées entraîne la non validation de l'UE et le redoublement de l'année si celui-ci n'est pas refait et validé dans les conditions définies lors de la délibération du jury des examens.